

Un contrôle ciblé pour les épreuves où calculatrice, formulaires ou annexes peuvent poser question.

Objectif : vérifier les règles liées aux outils de calcul et aux documents autorisés avant l'entrée en salle.

Calculatrice

- Modèle accepté par le règlement de l'examen ou de l'UE.
- Mode examen activable si demandé et compris avant le jour J.
- Mémoire, programmes ou applications conformes aux consignes.
- Piles ou batterie vérifiées, avec solution de secours si permise.
- Nom ou étiquette discrète ajoutée pour éviter les échanges.

Avant de partir

- Relire la rubrique matériel ou documents sur la convocation.
- Comparer les consignes de la matière avec celles du centre.
- Tester l'allumage, l'écran et les touches principales.
- Mettre calculatrice et documents dans un compartiment accessible.
- Prévoir d'arriver tôt si un contrôle du matériel est annoncé.

Documents autorisés

- Formulaire officiel, tables ou annexes indiqués dans la convocation.
- Code, dictionnaire ou ouvrage autorisé dans l'édition demandée.
- Aucune annotation personnelle si le règlement exige un document vierge.
- Post-it, fiches volantes et feuilles ajoutées retirés avant l'épreuve.
- Documents classés pour être présentés rapidement au contrôle.

En salle

- Attendre l'autorisation avant d'utiliser la calculatrice.
- Ne pas échanger calculatrice, documents ou brouillons avec un voisin.
- Fermer tout document non nécessaire dès que la consigne change.
- Signaler tout problème technique au surveillant sans attendre.
- Vérifier que les annexes à rendre portent les informations demandées.

Point de vigilance

Le mot 'autorisé' ne signifie pas toujours 'utilisable partout'. Une calculatrice ou un document peut être accepté pour une épreuve et interdit pour une autre.

Notes et consignes de mon centre
